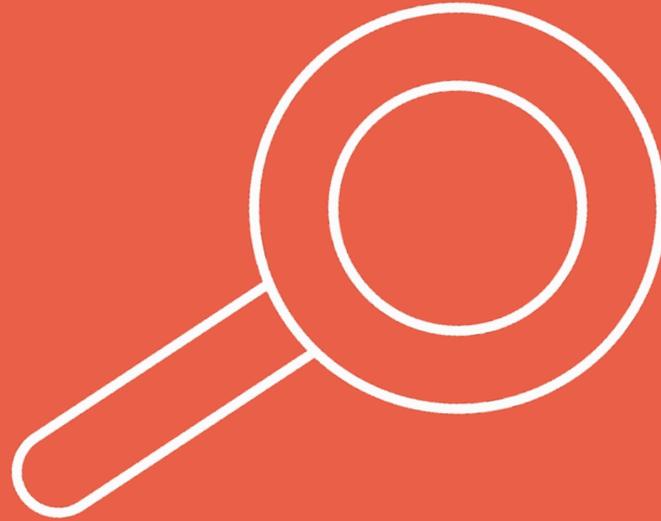
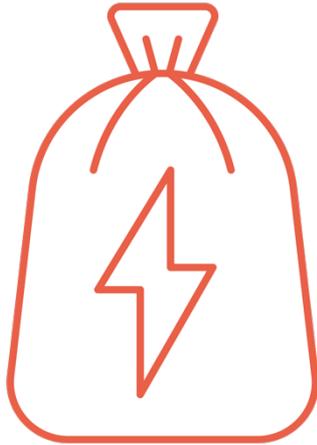


# Rapport annuel des rejets atmosphériques 2023





# En introduction



Les déchets ménagers du département de l'Aube, traités par Valaubia, **sont une ressource à partir de laquelle est produite une énergie verte** qui permet d'alimenter des réseaux de chauffage et d'électricité revendus pour le réseau national.

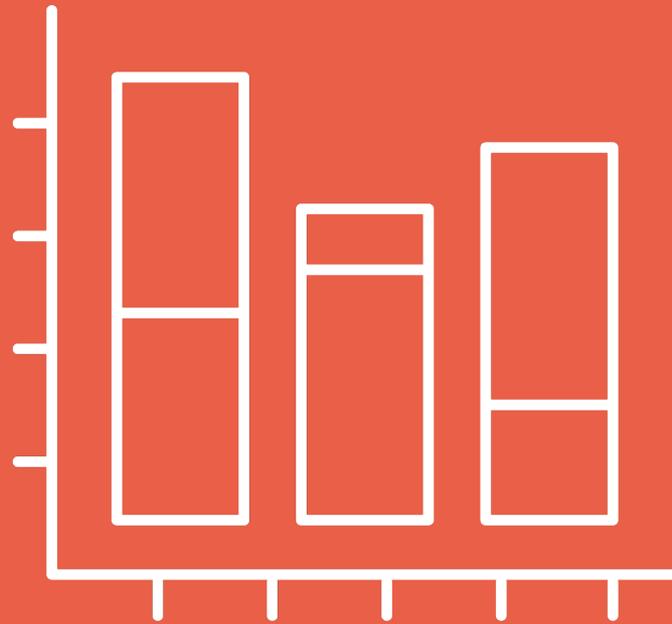


**Cette activité est encadrée par une réglementation stricte** qui lui impose notamment de mesurer les rejets atmosphériques en continu.

En parallèle, l'inspection des installations classées est également en charge de la surveillance de **la qualité et de la conformité de ces mesures.**

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Sage Engineering **contrôle la bonne exécution du contrat de délégation de service public** pour le compte du SDEDA **et veille au respect de l'ensemble des engagements** pris par Valaubia, notamment en termes de rejets atmosphériques en complément des contrôles de l'inspection des installations classées.





# Analyse technique de Sage Engineering

# Comparaison des niveaux d'émission par rapport au seuil réglementaire

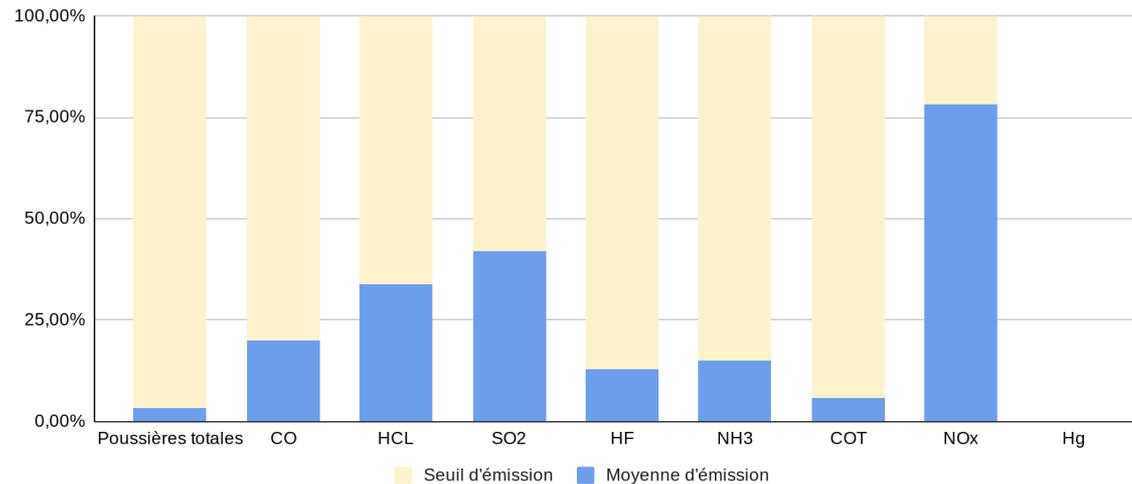


Pour l'ensemble de l'année 2023, toutes les données recueillies sont **conformes à l'arrêté préfectoral**, comme l'illustre le premier graphique (page 7) qui représente les niveaux d'émission mesurés en continu par des analyseurs installés en cheminée.

## REJETS GAZEUX

Analyses en continu

Niveau d'émission / Seuils réglementaires 2023



Ci-dessus, le graphe représente les pourcentages d'émission de rejets atmosphériques mesurés en continu par les analyseurs installés en cheminée par rapport aux valeurs limites d'émission.

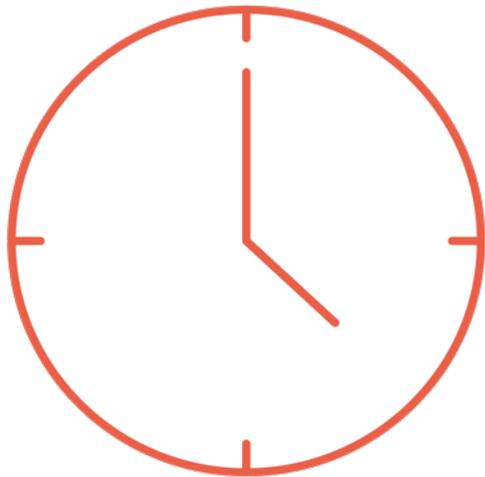
**En bleu** est représenté la moyenne des polluants relevés par les analyseurs continus en 2023.

**En jaune** est représenté le seuil réglementaire de rejet de chaque polluant (cf. article 3.4.2 de l'arrêté préfectoral).

# Dépassement semi-horaire

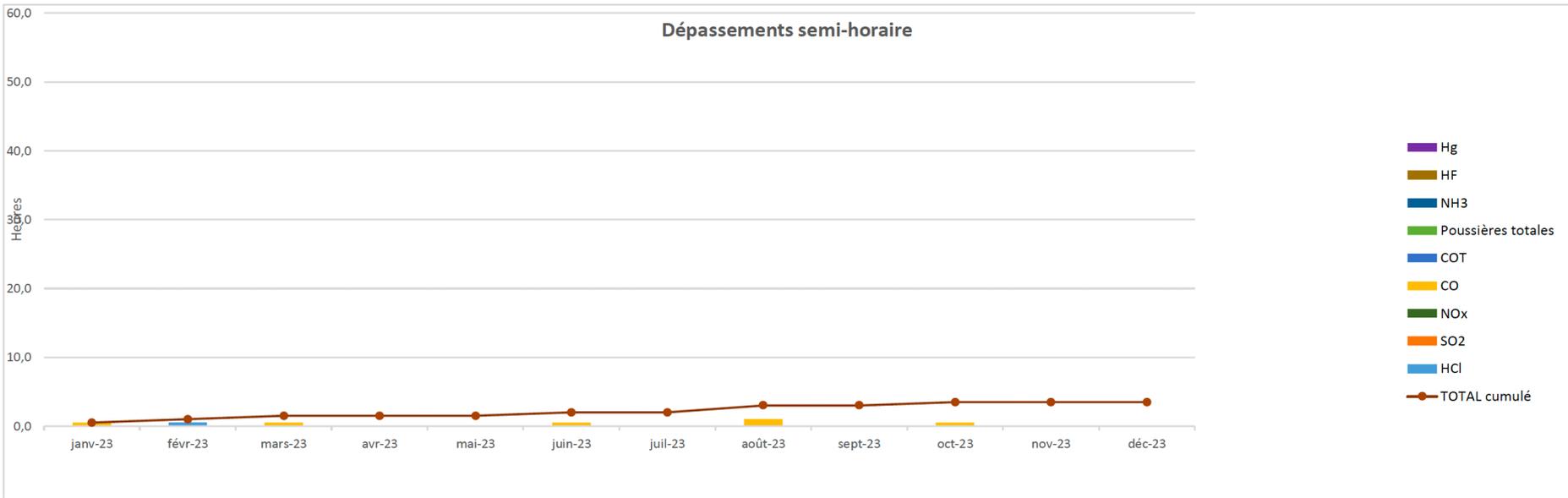
Le dispositif de mesure semi-horaire (par demi-heure) en continu est fixé par la réglementation. Les seuils réglementaires des dépassements sont **conformes à l'arrêté préfectoral** pour l'ensemble de l'année dans le cadre de l'exploitation de Valaubia.

Les moyennes sur une demi-heure ne sont nécessaires que pour calculer les moyennes journalières.



Le graphique de la page suivante, représente ces seuils, en cumulé mois après mois, et démontre qu'en décembre 2023, l'usine comptait 3h30 de dépassement pour l'ensemble de l'année, **conformément aux seuils réglementaires (<60h).**

Analyses en continu

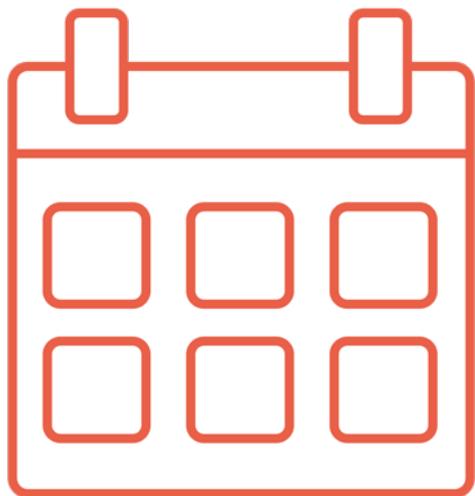


Nous comptabilisons au total 7 dépassements semi-horaire  
 soit **3h30 au total pour 2023.**  
 Ces dépassements sont principalement liés à des arrêts de la chaudière  
 pour vérification des équipements.

# Dépassement journalier

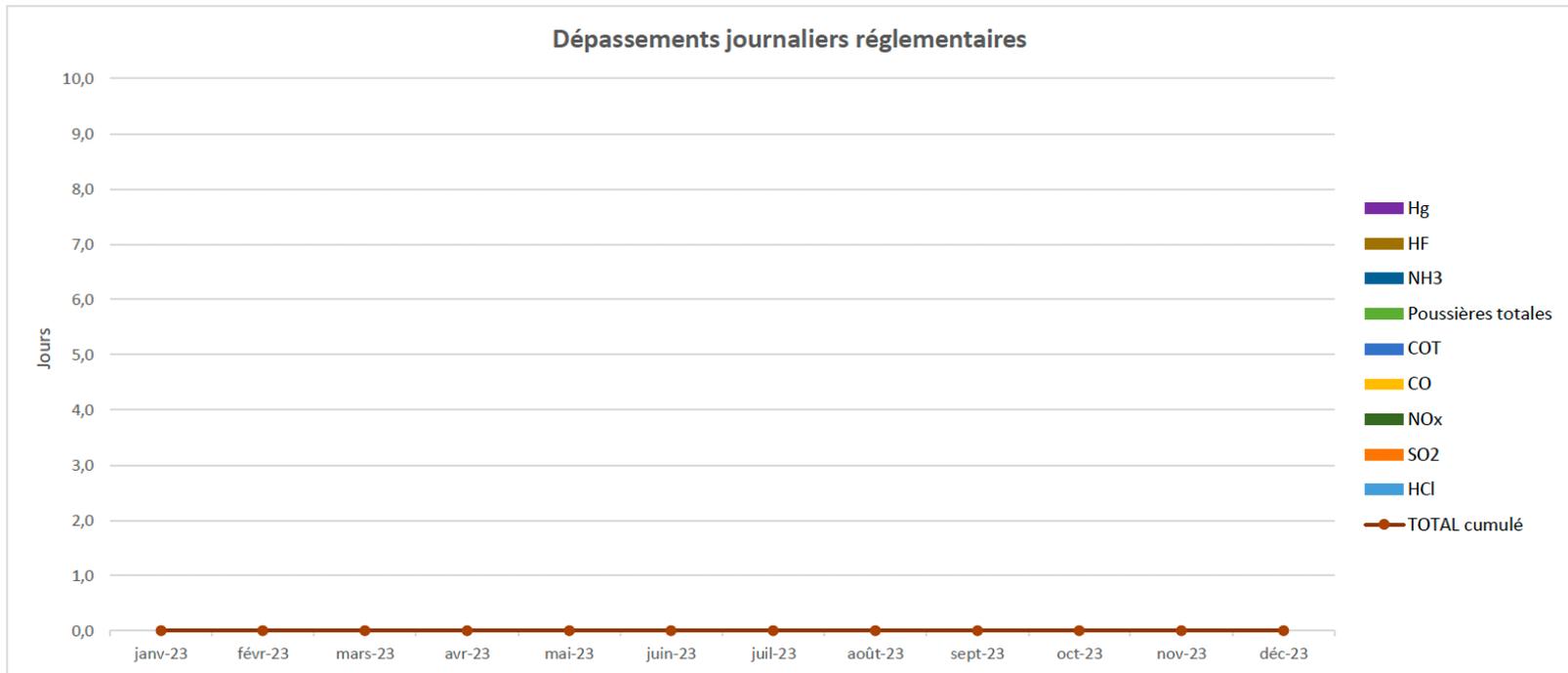
De même, les moyennes des dépassements journaliers sont conformes à la réglementation.

---



Une totalité de 10 jours de dépassement annuel est autorisée par la réglementation.  
**Il n'y a eu aucun dépassement journalier en 2023.**

Analyses en continu



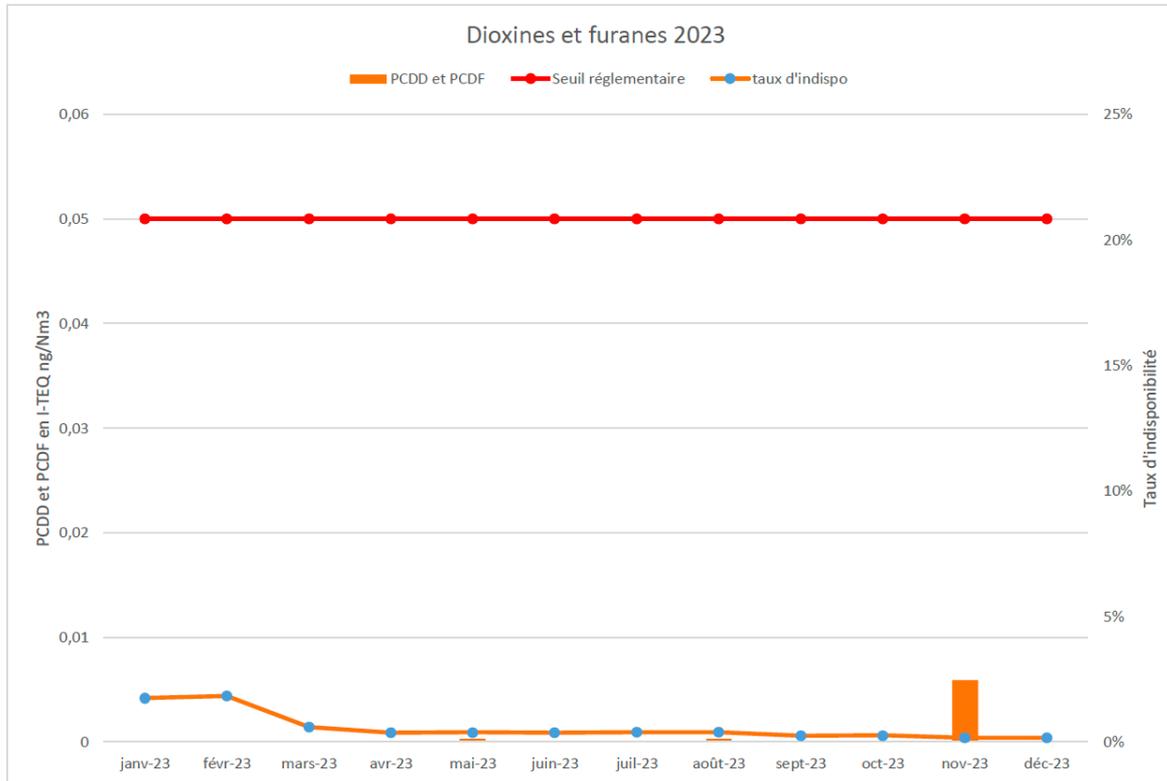
Aucun dépassement journalier n'a été recensé en 2023.

# Analyse des dioxines et furanes



L'AMO relève **la conformité** de la concentration totale en dioxines et furanes avec des valeurs très inférieures par rapport à la réglementation.

Analyse des dioxines et furanes



Les mesures de dioxines/furanes sont très inférieures à la réglementation.



 VALAUBIA